



# Commission Départementale des Activités Sportives Section FEMININES

## Procès-Verbal n° 10

Réunion du :	Mardi 18 Octobre 2022
Président :	M. Guy BOUCHON
Référent C. Féminine :	Mme Lydie BASTIEN
Secrétaire :	MME Huguette CARPENTIER
Présent :	M. Frederic BAUMANN

### INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).  
Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.  
Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.  
L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.  
Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.
2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.
- 5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

### ORDRE DU JOUR

- Informations
- Correspondance
- Reports de matchs
- Traitement des feuilles de match

### INFORMATION

#### LA COMMISSION FEMININES SE REUNIE TOUS LES MARDIS

\* FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

**Rappel :** L'utilisation de la tablette est obligatoire pour les compétitions U15 à Séniors.

**En cas de problèmes contacter les responsables FMI suivant :**

**Rappel du N° de téléphone des membres de la Commission à contacter :** Mme Béatrice MONNIER : 07.64.40.29.29

**M. Patrick FAUTRAD : 06.09.20.53.90 – M. Yves SAEZ : 06.12.62.75.51 et – M. Jean Louis NOZZI : 06.23.48.30.76.**

Ces derniers noteront les clubs les ayant contactés.



**IMPORTANT**

Pour le bon déroulement des divers Championnats, la Commission des Activités Sportives demande un effort à tous les clubs pour jouer les matchs reportés à la première date de rattrapage ou en semaine.  
S'il s'avère que les clubs, pour diverses raisons ne peuvent s'entendre, la Commission prendra la décision impérative pour la continuité des Championnats.

**RAPPEL**

Les reports pourront être acceptés par la commission qu'en cas de force majeure.  
Toutes les demandes de report de matchs devront être faites au plus tard **le Jeudi précédent la rencontre avant 17h00**.  
**Aucun report ne sera accepté après cette date.**  
Les demandes de report effectuées après la vérification de la Commission des Calendriers, soit 10 jours avant, seront pénalisés d'une amende de 18€.

**CORRESPONDANCE**

**AS ST CYR** : En raison des circonstances actuelles A.S ST CYR demande le report du match Séniors à 8 D1. C/FC PUGETOIS du 16.10.20. La Commission dit match à jouer le 20.11.22, date butoir.

**US LA CADIERENNE** : En raison des circonstances actuelles, US CADIERENNE demande le report du match U15F C/ US CARQUEIRANNE LA CRAU du 15.10.22. Vu accord écrit du club adverse la commission dit match à jouer le 26.11.22, date butoir.

**HYERES FC** : En raison des circonstances actuelles, HYERES FC demande le report du match U15F C/ FREJUS ST RAPHAEL du 15.10.22. La commission dit match à jouer le 26.11.22, date butoir.

**REPORTS DE MATCH**

**RAPPEL**

**TOUT REPORT DE MATCH EST SOUMIS A L'APPROBATION DE LA COMMISSION FEMININE**

**A jouer le 23.10.2022**

**Féminines Séniors à 8 D2**

ETS LORGUAISE / UA LA VALETTE du 09.10.22 (54809.1)

**A jouer le 20.11.2022 (date butoir)**

**Féminines Séniors à 8 D1**

FC PUGET / AS ST CYR du 16.10.22 (54071.1)

**A jouer le 20.11.2022**

**Féminines Séniors à 8 D2**

US SANARY / US CARQUEIRANNE LA CRAU du 09.10.22 (54807.1)



A jouer le 26.11.2022 (date butoir)

**U15F**

US CARQUEIRANNE LA CRAU / US LA CADIERE du 15.10.22 (54377.1)

FREJUS ST RAPHAEL / HYERES FC du 15.10.22 (54378.1)

**DOSSIER TRANSMIS A LA C. DES STATUTS ET REGLEMENTS**

**Séniors à 8 D1 :**

U.A LA VALETTE 2 / AS CALLAS du 16.10.22 (54815.1)

**FEUILLES DE MATCH MANQUANTES**

2<sup>eme</sup> parution

**Féminines Séniors à 11 :**

LORGUES ET. S / RC. LA BAIE du 09.10.22 (52223.1)

**U15 Féminines à 8 :**

LA CADIERE U.S / SIX FOURS LE BRUSC du 08.10.22 (54372.1)

**ACTIONS DIVERSES**

Modification de date pour journée de foot à 11 U15F du 08.10.2022 au 05.11.2022.

Dans le cadre de la pratique du football à 11 en U14-U15F le District du Var organise, le Samedi 5 Novembre de 14h à 17h au Vallon du Soleil un plateau regroupant les clubs engagés en Championnat U15F à 8.

Les ententes sont vivement conseillées.

Pour confirmer votre engagement en entente ou club, veuillez informer le District du Var par Mail.

**A ce jour équipes engagées** : FC PUGETOIS – PIVOTTE SERINETTE – CARQUEIRANNE LA CRAU.

**DESIDERATA**

***Club souhaitant jouer le Samedi après-midi***

US CARQUEIRANNE LA CRAU : U15F

*Prochaine réunion  
Mardi 25 octobre 2022*

**Le Président : Guy BOUCHON**

**La Référente C. Féminine : Lydie BASTIEN**

**La Secrétaire : Huguette CARPENTIER**